

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie-Pier Fleury

<https://www.cadre21.org/membres/a2004c95774e1f5da5fae9d4>

Date d'obtention : 2021-04-26 18:59:13

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

La première étape débute lorsqu'il y a un signalement de la victime, d'un ami (e)... Dans la bienveillance, je rassure l'auteur du signalement et la sécurise. J'ouvre la trousse Sexto avec la personne qui a fait le signalement et je prends connaissance, de par le questionnaire, du contexte, de la nature des gestes posés, de l'intention et de l'étendue. Je vérifie l'information auprès des autres jeunes concernés en remplissant la grille Sexto lors de rencontres individuelles. Si je soupçonne de la possession d'images, je confisque les appareils électroniques à l'aide des sacs dans la trousse. (mode avion, éteindre)

Si je crois que l'acte est malveillant, j'explique la procédure, je confisque le téléphone de l'instigateur et je téléphone au policier école immédiatement.

Si l'acte est impulsif, je remplis le questionnaire Sexto avec l'instigateur, je confisque le téléphone, je termine mon intervention et je téléphone au policier école. Je communique avec les parents afin de les mettre au courant de la situation, du protocole d'intervention et des démarches à suivre. Je peux demander au policier le meilleur moyen/temps d'aviser les parents dans un cas malveillant.

Par la suite, le policier prendra la relève. (Rencontre de sensibilisation avec le policier, document de référence légal, signature du formulaire d'engagement, suppression des fichiers, avis de récidive, ressources, consignation.)

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens qu'il est important de suivre le questionnaire afin de vérifier les diverses composantes de la situation et d'être en mesure d'établir si l'événement est impulsif ou malveillant. Je retiens que lorsque nous suivons la méthode Sexto, nous avons une ligne directrice pour l'intervention qui donne de l'assurance à l'intervenant. Les situations peuvent être très différentes, mais nous avons tous les outils nécessaires afin de mener à terme l'intervention comme il se doit et d'accompagner les jeunes dans cette démarche. Une situation peut très vite se propager, donc il faut agir rapidement et en conformité avec les étapes qu'on nous enseigne dans cette formation. Une situation peut prendre de l'ampleur jusqu'au médias. Dans des cas comme ça, nous ne devons communiquer aucune information et parler avec notre directeur ou la personne qui s'occupe des communications. Je retiens qu'il peut y avoir des jeunes réceptifs à l'intervention ou des jeunes en opposition. Lorsqu'un jeune ne veut pas collaborer, nous communiquons avec les policiers qui prendront en charge cette partie de l'intervention.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Selon moi, l'étape la plus délicate est la remise des appareils électroniques par les élèves. Les jeunes accordent beaucoup d'importance à leur téléphone et il peut être difficile pour eux de s'en départir pour une durée indéterminée. Je crois que cette étape peut prendre plus de temps, d'explications et de discussion afin de faire prendre conscience au jeune des impacts de la situation. Pour eux, c'est peut-être une simple photo, ils veulent l'effacer et que l'histoire se termine là. Je crois que c'est une partie délicate puisqu'ils réalisent à cette étape le sérieux de la démarche et qu'ils devront avoir une rencontre policière afin de retrouver leur téléphone. Se départir d'un bien matériel peut être une étape éprouvante, surtout pour un adolescent.